

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 :Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en Exercice : | 15 |
| Présents : | 10 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Votants : | 13 |

L'An Deux Mil Vingt, le lundi douze octobre, à vingt heures quinze minutes, Le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 Octobre 2020

Présents : M. BOURREE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme GOHARZADEH Anne, M. HASLÉ Julien, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique. Mme CAHIER Aline.

Absents : M. JOB David, M. HÉMOND Nicolas (arrivé à 20h30).

Excusé : M. FORBIN Paternie pouvoir à M. CINTRAT Jean-Luc, Mme FOUSSEREAU Nathalie pouvoir à Mme CINTRAT Marie-José, M. HENRY Roland pouvoir à Mme OURY Dominique

Mme Véronique NIZARD est nommée secrétaire de séance

D2020/537 : CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES DEMANDE D'AVIS CONFORME DU COMPTABLE

Mme le Maire propose de créer une régie de recettes et en expose le fonctionnement.

Dispositif et réglementation :

En application du décret 97-1259 relatif à la création des régies

Et encadrées par les articles R1617-1 à R1617-18 du CGCT, les régies de recettes permettent d'encaisser des libéralités définies dans l'acte constitutif de la régie.

Le conseil définit les caractéristiques de la régie par délibération, le Maire nomme un régisseur titulaire et un suppléant (hors conseillers).

Elle propose également de définir les produits concernés :

- Dons, legs et petites libéralités en numéraires inférieurs à 100€
- Produits des billetteries des événements culturels ou sportifs organisés par la commune qui en a défini les tarifs
- Produits des insertions publicitaires dans le bulletin municipal
- Produit des ventes de biens tels que bois, matériel, mobilier, selon les tarifs établis par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour :

- Décide de solliciter l'avis conforme du comptable sur la création d'une régie de recettes ;
- Fixe les produits concernés par cette régie :

- Dons, legs et petites libéralités en numéraires inférieurs à 100€
 - Produits des billetteries des événements culturels ou sportifs organisés par la commune qui en a défini les tarifs
 - Produits des insertions publicitaires dans le bulletin municipal
 - Produit des ventes de biens tels que bois, matériel, mobilier, selon les tarifs établis par délibération du conseil municipal.
- Autorise Madame le Maire, après avis favorable du comptable, à instituer cette régie de recettes et nommer un régisseur et un suppléant.

D2020/538 Objet : COLIS DE NOËL 2020
ET BON D'ACHAT

Mme le Maire annonce que le traditionnel repas des aînés n'aura pas lieu cette année au vu de la crise sanitaire actuelle.

Il est proposé d'offrir à chaque habitant âgé de plus de 65 ans et aux personnes handicapées et domiciliées à Authon un colis festif d'une valeur de 20 € accompagné d'un bon d'achat en boulangerie d'Authon de 5 €,

pour les aînés en établissement spécialisé, un colis adapté est également prévu.

Ce projet concerne 129 personnes soit 3.225 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

- Décide d'offrir aux personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées un colis festif à hauteur de 20 € accompagné d'un bon d'achat de 5€. ;
- Autorise Madame le Maire à passer commande et ordonnancer ces dépenses au compte 6232- fêtes et cérémonies.

D2020/539 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
ENQUÊTE PUBLIQUE DU SYNDICAT DE LA BRENNE

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne a demandé l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande de déclaration d'intérêt général (DIG) et l'autorisation de travaux au titre de la Loi sur l'Eau pour les travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides du bassin versant de la Brenne au cours des prochaines années.

Le détail des travaux envisagés et des financements associés sont décrits dans les différents documents soumis à consultation.

Cette enquête a été ouverte du jeudi 8 octobre au mardi 10 novembre, et par l'article 11 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, il est proposé aux communes concernées par les travaux d'émettre un avis.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour,

- émet un avis *favorable avec réserve* sur la demande de déclaration d'intérêt général et l'autorisation de travaux au titre de la loi sur l'Eau.
 - Réserves émises :
 - information individuelle de chaque propriétaire concernée
 - remise en état des chemins empruntés en cas de dégradation au cours des travaux
- confie à Mme le Maire la charge d'aviser le commissaire enquêteur de ces décisions et réserves

D2020/540 : ACTION SOCIALE- REVALORISATION TRISANNUELLE

Il est rappelé aux membres présents qu'une délibération prise en décembre 2009 a institué l'attribution de

chèques cadeaux (fin d'année) aux agents communaux en activité. Une réactualisation à minima tous les 3 ans a été mise en place.

La dernière actualisation de 2017 avait fixé le montant attribué à 160 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

- Décide de revaloriser le montant des chèques cadeaux individuels aux agents actifs à 170 € à compter de l'exercice 2020 ;
- Autorise Madame le Maire à ordonnancer l'acquisition de ces chèques cadeaux.

D2020/541 : VENTE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX- MISSIONNEMENT D'UN NOTAIRE

La commune de Authon possède divers bâtiments dont certains ne sont plus utilisés, notamment

1. une maison d'habitation sise 2 rue de l'église- cadastrée F243- d'une surface de 90 centiares. La mise en vente de ce bâtiment a été actée par délibération du 03 février 2011.

Une offre d'achat de 43.500 € nets vendeurs a été reçue par l'agence l'Adresse Immobilier de Château-Renault.

2. une propriété sise 29 rue du Maine, cadastrée F269- d'une surface de 2 ares 30 centiares.

Le conseil municipal débat sur cette proposition et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le prix proposé de 43.500 € (offre d'achat en cours) pour le bâtiment 2 rue de l'église
- de fixer la mise à prix à 60.000€ pour la propriété au 29 rue du Maine :
- De missionner l'étude de maîtres Berthelot et Lemoine à Montoire sur le Loir pour conclure les actes de vente et toutes démarches liées à la vente de ces bâtiments.
- De donner pouvoir à Mme le Maire pour signer au nom de la commune les mandats de ventes et les actes notariaux relatifs à ces affaires.

D2020/542 VENTE D'UNE PARTIE DE CHEMIN (ZK25) MISSIONNEMENT D'UN NOTAIRE

Suite à une demande écrite en date du 05 octobre dernier, les nouveaux propriétaires de la propriété sise « la haute Métairie », sollicite l'acquisition d'une partie de chemin (parcelle ZK25- domaine privé de la commune) d'environ 50m².

Mme le Maire sollicite l'avis des membres présents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition de cession d'une partie de la parcelle ZK 25- propriété du domaine privé de la commune
- Fixe le tarif de la cession à l'euro symbolique étant entendu que les frais d'actes et de bornage resteront à la charge de l'acquéreur.
- Dit qu'une servitude d'accès aux éventuels équipements publics (bouche à clé par exemple) sera prévue dans l'acte de vente.
- De missionner l'étude de maîtres Berthelot et Lemoine à Montoire sur le Loir pour conclure les actes de vente et toutes démarches liées à la vente de ces bâtiments.
- De donner pouvoir à Mme le Maire pour signer au nom de la commune les mandats de ventes et les actes notariaux relatifs à ces affaires.

D2020/543: ACQUISITION D'UN TRACTEUR HYDROSTATIQUE

Mme le Maire rappelle qu'une demande de transfert de la DSR 2020 déposée à l'origine pour les travaux de réfection de la toiture de l'église vers « équipement des services techniques en véhicules » (camion et son équipement de sécurité, tondeuse) a été reçue favorablement et que ce dossier a bénéficié d'une attribution de 13.000 €

Le camion a été acquis pour la somme de 15.269,90 € HT soit 18.232,52 € TTC.

Des devis ont été demandés pour une tondeuse autoportée et les propositions reçues ci-dessous en HT:

| | Equip jardin | Green 41 | Garage Pastor | Garage Authon |
|--------------|--------------|-----------|---------------|---------------|
| Coupe 122 cm | 20.079,88 | 16.737,02 | | 17.923 |
| Coupe 137 cm | 21.199,88 | | 19.705 | |

Le conseil municipal après délibération sur la largeur de coupe à préconiser et les offres présentées, décide par 11 voix

- De retenir l'offre de Equip'Jardin -41350 St Gervais la Forêt- aux conditions suivantes :
 - Tracteur hydrostatique John Deere X950R
 - coupe de 137 cm
 - équipement en éclairage homologation route
 - tarif 21.199,88 €HT soit 25.439,86 €TTC
- Autorise Madame le Maire à mener cette affaire à terme, signer les bons de commandes et ordonnancer les dépenses au compte 21571.

D2020/544: DEMANDE DE SUBVENTION DOSSIER F.A.C.I.L. 2020

La commune de Authon peut bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Aide Communautaire à l'Investissement Local (FACIL) de la Communauté d'Agglomération du Territoires Vendômois.

Mme le Maire propose d'inscrire le projet « Aménagement d'une aire de loisirs » (skate-park, préau, raccordements)

Le conseil municipal débat sur cette proposition et
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de déposer une demande de subvention au titre du FACIL 2020 auprès de la CATV pour le projet « Aménagement d'une aire de loisirs »
- Autorise Madame le Maire à mener cette affaire à terme et notamment de signer les conventions en découlant.

D2020/545 : TRAVAUX DE VOIRIE 2021- « LA FLARDIÈRE » -DEMANDE DE SUBVENTION DSR 2021

La commune de Authon peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental de Loir & Cher. La demande doit être déposée avant le 15 Novembre 2020.

Mme le Maire propose d'inscrire le projet « voirie la Flardièrre – la Pilonnerie» pour l'exercice 2021 pour un montant prévisionnel de 46.000 € HT.

Elle sollicite l'avis des membres présents sur le dépôt d'un dossier de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- Décide de déposer une demande de subvention au titre de la D.S.R. 2021 auprès du Conseil Départemental de Loir & Cher pour le projet de voirie susvisé sur une base de 46.000 € HT;
- Autorise Madame le Maire à mener cette affaire à terme et notamment de signer les conventions en découlant.

D2020/546 : RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES REPRISE DU DOSSIER

Mme le Maire présente le projet de réhabilitation et aménagement de la salle des fêtes engagé entre 2015 et 2018, resté en suspens ainsi que le devenir du bâtiment sis 31 rue du Maine, la jouxtant, et acquis par la commune en 2007 dans le cadre de ce même projet. Elle demande au conseillers municipaux leur avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

- Décide de reprendre le dossier de réhabilitation et aménagement de la salle des fêtes communale et du bâtiment 31 rue du Maine ;
- Engage la commission bâtiments à instruire ce dossier et présenter ses conclusions lors d'un prochain conseil municipal.

D2020/547: VENTE DE BOIS TARIFS et ABATTAGE

Le conseil municipal doit statuer sur divers points relatifs à la vente de bois notamment :

- Vente de bois coupé et stocké
- Abattage de sapins à prévoir sur un terrain communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour :

- De vendre le bois coupé et stocké au tarif de 22 € le stère et confie à Mme le Maire le soin de procéder à cette cession ;
- De prendre contact avec des entreprises spécialisées pour faire abattre les sapins sur la parcelle ZD 50c.

D2020/548 : RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE CHOIX DE L'ENTREPRISE

La commune de Authon envisage une réfection de la toiture de l'église consistant en contrôle et remplacement d'ardoises, et contrôle et réparation de gouttières.

Pour cela les devis reçus à cet effet sont présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

- Décide de confier les travaux de réfection de toiture et gouttières à l'entreprise EURL MORLAT- 41 Montoire-sur-le-Loir pour un montant de 1.165,60 € HT soit 1.358,72 € TTC;
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et mener cette affaire à bien.

D2020/549 : FESTILLÉSIME 2021
-SPECTACLE RETENU-
-DEMANDE DE SUBVENTIONS-
-TARIF DE BILLETTERIE

Le Conseil Départemental propose et subventionne chaque année des spectacles culturels auprès des communes.

La commune de Authon prévoit l'engagement du duo Ana Tanvir, harpiste et Yann Beaujouan, guitariste, pour une prestation de 900 € qui serait présentée le 09 octobre 2021 à 20h30 dans l'église St Hilaire de Authon.

Mme le Maire demande aux membres présents leur accord ainsi que de déterminer les tarifs de billetterie à appliquer à cette occasion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'organisation d'un spectacle vivant le 09/10/2021 ;
- Approuve le devis de prestation arrêté à 900 € ;
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de Festillésime 2021 ;
- Fixe les tarifs des entrées comme suit :
 - 8 € / adulte
 - 5 € / enfant de moins de 12 ans
- Autorise Madame le Maire à signer le devis de prestations et solliciter la subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- Qd1- Désherbage du cimetière réalisé le 12/08/20 : la municipalité remercie chaleureusement les volontaires pour leur aide précieuse et ce bon moment de convivialité
- Dons reçus par la commune :
 - 1000 € du comité des fêtes – solde compte animation
 - 50 € don mariage
- Godasses et bâtons- Reprise des séances de gym le jeudi et utilisation du terrain de tennis le lundi
- Divers :
 - Dotation départementale : attribution de 23.996 € (inscrit 15.000 au BP)
 - Dotation de la Préfecture de 440 masques jetables pour personnes vulnérables
 - Journée « village propre » prévue le 27 mars 2021 : nous comptons sur tous pour s'y investir.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Authon, le 16 octobre 2020.

Madame Le Maire, Marie-José CINTRAT

